

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)
CALCUL RÉMUNÉRATION AGENTS RECENSEURS (9 à 10 agents) - ANNÉE 2020

recensement de la population à Saint-Méen-le-Grand du 16 janvier au 15 février 2020.

Montants bruts fixés au vu des propositions de l'INSEE : rémunération des agents recenseurs commune de moins de 10 000 habitants

Libellés - rémunération à la tâche	Montants bruts	Observations - au vu document de l'INSEE
par bulletin individuel	1,40 €	montant proposé (médiane)
par feuille de logement collectée	1,00 €	montant proposé (médiane)
par feuille logement non enquêté (vacant)	0,85 €	montant proposé (médiane)
1) tournée de reconnaissance (forfait)	70,00 €	montant proposé (médiane)
2) tournée de reconnaissance (forfait campagne)	90,00 €	montant proposé (médiane)
par bordereau de district	5,00 €	montant proposé (médiane)
par dossier d'adresse collective (DAC) - immeubles	0,56 €	montant proposé (médiane)
Montant forfaitaire non soumis à cotisation		
pour les frais kilométriques	remboursement frais réels nombre kilomètres	proposé par l'INSEE
pour les journées de formation - forfait	50,00 €	journées de formation obligatoires janvier 2020
prime forfaitaire supplémentaire	0,00 €	

VU et rattaché à la délibération n° 2019/66-5 du 04/11/2019



Le Maire
Pierre GUITTON

